Envoyé en préfecture le 05/11/2024
Reçu en préfecture le 05/11/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241030-2024_123-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2024

Délibération n° 2024/123

OBJET : **Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage pour les échanges germanophones de la ville de Prien am Chiemsee et Graulhet dans le cadre du jumelage**		
Date de convocation : **24 octobre 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **06 novembre 2024**

L'an **2024, le 30 octobre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise – M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 5
Mme LAVIT Michelle (pouvoir BELOU Florence) - Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - Mme OISEAU Christelle (pouvoir MIRALES Marc) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : 2
M. MEHDI Saïd - M. SCUGLIA Domenico.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION.

M. ORTEGA Fernand a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 05/11/2024
Reçu en préfecture le 05/11/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241030-2024_123-DE

Le comité de jumelage organise depuis plus de 50 ans les échanges entre la commune de Graulhet et la ville de Prien am Chiemsee.

Cet échange constitue un maillon fort dans les relations d'amitié établies entre les villes de Graulhet et de Prien am Chiemsee.

Ainsi, le comité accueille chaque année une dizaine de citoyen bavarois.

C'est pourquoi, le soutien de la ville demeure vital pour que cet échange historique continue d'exister et pour permettre des échanges avec des personnes de culture différente.

Considérant l'enrichissement culturel offert et le caractère exceptionnel du jumelage notamment en termes de longévité mais bien sûr du point de vue des relations amicales entre les deux villes,

Considérant la volonté de pérenniser ce partenariat enrichissant pour les deux collectivités,

Considérant le poids financier que peut représenter un voyage entre Graulhet et Prien am Chiemsee, notamment leur réception et leur hébergement,

Vu l'aide de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse,

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage de Jumelage pour les échanges germanophones de la ville de Prien am Chiemsee d'un montant de 1 250 €.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance : **Fernand ORTEGA**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »